

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX-TRAVAIL-PATRIE

MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

REPUBLIC OF CAMEROUN

PEACE-WORK-FATHERLAND

MINISTRY OF BASIC EDUCATION

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF HUMAN RESOURCES

DECISION N° 978/A/SSD /D/MINEDUB/SG/DRH
Portant nomination d'une Directrice d'Ecole à la Délégation Régionale
de l'Education de Base de l'Ouest.

LE MINISTRE DE L'EDUCATION DE BASE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n° 98/004 du 18 avril 1998 portant orientation de l'Education au Cameroun ;

Vu le Décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 2011/409 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 2012/268 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère de
l'Education de Base ;

Vu le Décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Considérant les nécessités de service.

D E C I D E :

Article 1^{er} : Est, à compter de la date de signature de la présente Décision, nommée au poste ci-après dans les Services Déconcentrés du Ministère de l'Education de Base :

**DELEGATION REGIONALE DE L'EDUCATION DE BASE DE L'OUEST
DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'EDUCATION DE BASE DE LA MIFI
INSPECTION D'ARRONDISSEMENT DE L'EDUCATION DE BASE DE BAFOUSSAM II
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE DE DIONKOU A**

Directrice : Madame **TSOMO MARIE FRANCINE**, épouse **JIOMEGUIM**, Institutrice de l'Enseignement Maternel et Primaire (IEMP), Matricule 708 520 - B, précédemment en service à l'Ecole Primaire Publique de Toket Groupe 2 (Arrondissement de Bafoussam 3/Département de la Mifi/Région de l'Ouest), en remplacement de Madame **NZOA Agnès**, épouse **LOGA LAM**, appelée à d'autres fonctions.

Article 2 : L'intéressée aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Copie :

-SG/SDACL ;

-DRH/SDDRH/SIGIPES/SGP ;

-DEMP ;

-DREBOUEST/DDEB-MIFI ;

-IAEB/BAFOUSSAM III ;

-INTERESSEE ;

-CHRONO/ARCHIVES.

Yaoundé, le

13 SEPT 2024



Pr. Laurent Serge ETOUNDI NGOA

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DE BASE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT
MATERNEL ET PRIMAIRE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work – Fatherland

MINISTRY OF BASIC EDUCATION

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF NURSERY
AND PRIMARY EDUCATION

DÉCISION N° 991/A/SSD /D/MINEDUB/SG/DEMP DU 19 SEPT 2024

portant nomination d'une Directrice d'École Primaire Publique d'Application
par intérim à la Délégation Régionale de l'Éducation de Base du Littoral

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION DE BASE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n° 98/004 du 18 avril 1998 portant orientation de l'Éducation du Cameroun ;

Vu le Décret, 2004/320 du 08 décembre 2004 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le Décret, 2011/409 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 2012/268 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère de l'Éducation de Base ;

Vu le Décret, 2019/001 du 04 Janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Considérant les nécessités de service.

DÉCIDE :

Article 1^{er} : - Est, à compter de la date de signature de la présente Décision, nommée Directrice d'École Primaire Publique d'Application, **par intérim**:

DÉLÉGATION RÉGIONALE DE L'ÉDUCATION DE BASE DU LITTORAL

DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉDUCATION DE BASE DU WOURI

École Primaire Publique d'Application de Bonamoussadi Groupe IB

Directrice: Madame **KOUMOUKOTTO Louise**, Professeur Adjoint des Écoles Normales d'Instituteurs (PAENI), matricule **690 474-Z**, précédemment en service à la Délégation Départementale de l'Éducation de Base (DDEB) du Wouri (Département du Wouri, Région du Littoral), en remplacement de Madame NOUHAM DJAMEN épouse NJIANGA, **admise à faire valoir ses droits à la retraite.**

Article 2 : - L'intéressée est priée de rejoindre impérativement son nouveau poste de travail (EPPA Bonamoussadi IB), dès publication de la présente Décision qui sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

- MINEDUB/CAB
- SG MINEDUB
- DRH/MINEDUB
- DREB LITTORAL
- DDEB WOURI
- INTÉRESSÉE
- ARCHIVES/CHRONO.

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION DE BASE,



r. Laurent Serge ETOUNDI NGOA

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work – Fatherland

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DE BASE

MINISTRY OF BASIC EDUCATION

SECRETARIAT GENERAL

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT
MATERNEL ET PRIMAIRE

DEPARTMENT OF NURSERY
AND PRIMARY EDUCATION

DÉCISION N° 990/A/SSD/D/MINEDUB/SG/DÉMP DU 19 SEPT 2024
portant nomination d'une Directrice d'École Maternelle Publique à la Délégation
Régionale de l'Éducation de Base du Centre

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION DE BASE,

- Vu** la Constitution ;
Vu la Loi n° 98/004 du 18 avril 1998 portant orientation de l'Éducation du Cameroun ;
Vu le Décret, 2004/320 du 08 décembre 2004 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le Décret, 2011/409 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 2012/268 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère de l'Éducation de Base ;
Vu le Décret, 2019/001 du 04 Janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu l'instruction n°007/CAB/PM du 05 Septembre 2011 relative aux critères de nomination des fonctionnaires des corps de l'Éducation Nationale à des postes de responsabilité ;
Considérant les nécessités de service.

DÉCIDE :

Article 1^{er} : - Est, à compter de la date de signature de la présente Décision, nommée au poste ci-après, dans les Services Déconcentrés du Ministère de l'Éducation de Base :

DÉLÉGATION RÉGIONALE DE L'ÉDUCATION DE BASE DU CENTRE

DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉDUCATION DE BASE DU NYONG ET MFOUMOU INSPECTION D'ARRONDISSEMENT DE L'ÉDUCATION DE BASE D'AKONOLINGA

École Maternelle Publique Bilingue d'ATE

Directrice: Madame **BILOUNGA Marie Joséphine**, Institutrice Contractuelle (IC), matricule **I-164 663**, précédemment en service à l'École Primaire Publique d'Afem (Arrondissement d'Akonolinga, Département du Nyong et Mfoumou, Région du Centre), **poste vacant.**

Article 2 : - L'intéressée aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3 : - La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

AMPLIATIONS :

- MINEDUB/CAB ;
- SG MINEDUB;
- DRH/MINEDUB;
- DREB CENTRE;
- DDEB NYONG ET MFOUMOU;
- IAEB AKONOLINGA;
- INTÉRESSÉE;
- ARCHIVES/CHRONO.

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION DE BASE



L. Laurent Serge ETOUNO, NGOA

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DE BASE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT
MATERNEL ET PRIMAIRE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF BASIC EDUCATION

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF NURSERY
AND PRIMARY EDUCATION

DÉCISION N° 1005/A/550 /D/MINEDUB/SG/DÉMP DU 20 SEPT 2021
Portant nomination d'un Directeur d'École Primaire Publique à la Délégation
Régionale de l'Éducation de Base du Centre

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION DE BASE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n° 98/004 du 18 avril 1998 portant orientation de l'Éducation du Cameroun ;

Vu le Décret, 2004/320 du 08 décembre 2004 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le Décret, 2011/409 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 2012/268 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère de l'Éducation de Base ;

Vu le Décret, 2019/001 du 04 Janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Considérant les nécessités de service.

DÉCIDE :

Article 1^{er} : - Est, à compter de la date de signature de la présente Décision, nommé au poste ci-après, dans les Services Déconcentrés du Ministère de l'Éducation de Base :

DÉLÉGATION RÉGIONALE DE L'ÉDUCATION DE BASE DU CENTRE
DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉDUCATION DE BASE DE LA LÉKIÉ
INSPECTION D'ARRONDISSEMENT DE L'ÉDUCATION DE BASE D'OBALA

École Primaire Publique de Nkolmendouga

Directeur: Monsieur **ANDELA Noël Cyriaque**, Instituteur de l'Enseignement Maternel et Primaire (IEMP), matricule **623 487-L**, précédemment en service à l'Inspection d'Arrondissement de l'Éducation de Base (IAEB) d'Obala (Département de la Lékié, Région du Centre), en remplacement de Monsieur **EMBOLO NGONO Jean**, **mis à la disposition de l'IAEB d'Obala**.

Article 2 : - L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3 : - La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

AMPLIATIONS :

- MINEDUB/CAB ;
- SG MINEDUB;
- DRH/MINEDUB;
- DREB CENTRE;
- DDEB LEKIE;
- IAEB OBALA ;
- INTÉRESSÉ;
- ARCHIVES/CHRONO

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION DE BASE



[Signature]
Laurent Serge ETOUNDI NGOA

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DE BASE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT
MATERNEL ET PRIMAIRE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work – Fatherland

MINISTRY OF BASIC EDUCATION

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF NURSERY
AND PRIMARY EDUCATION

DÉCISION N° 1006/A/550/D/MINEDUB/SG/DEMP DU 20 SEPT 2024
Portant nomination d'un Directeur d'École Primaire Publique à la Délégation
Régionale de l'Éducation de Base du Centre

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION DE BASE,

Vu la Constitution ;
Vu la Loi n° 98/004 du 18 avril 1998 portant orientation de l'Éducation du Cameroun ;
Vu le Décret, 2004/320 du 08 décembre 2004 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le Décret, 2011/409 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 2012/268 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère de l'Éducation de Base ;
Vu le Décret, 2019/001 du 04 Janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu l'Instruction n° 007/CAB/PM du 05 septembre 2011 relative aux critères de nomination des fonctionnaires des corps de l'Éducation Nationale à des postes de responsabilité ;
Considérant les nécessités de service.

DÉCIDE :

Article 1^{er} : - Est, à compter de la date de signature de la présente Décision, nommé au poste ci-après, dans les Services Déconcentrés du Ministère de l'Éducation de Base :

DÉLÉGATION RÉGIONALE DE L'ÉDUCATION DE BASE DU CENTRE

DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉDUCATION DE BASE DE LA LEKIÉ

INSPECTION D'ARRONDISSEMENT DE L'ÉDUCATION DE BASE D'OBALA

École Primaire Publique de Lékié-Assi

Directeur: Monsieur **NDJOMO MVONDO Alain**, Instituteur de l'Enseignement Maternel et Primaire (IEMP), matricule **634 635-A**, précédemment en service à l'École Primaire Publique de Biboto (Arrondissement de Mbandjock, Département de la Haute-Sanaga, Région du Centre), en remplacement de Monsieur NOA AWONO Félicien, **muté**.

Article 2 : L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3 : - La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

AMPLIATIONS :

- MINEDUB/CAB ;
- SG MINEDUB;
- DRH/MINEDUB;
- DREB CENTRE;
- DDEB LEKIE/HAUTE-SANAGA;
- IAEB OBALA/MBANDJOCK;
- INTERESSE;
- ARCHIVES/CHRONO

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION DE BASE



Dr. Laurent Serge ETOUNDI NGOA

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DE BASE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT
MATERNEL ET PRIMAIRE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF BASIC EDUCATION

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF NURSERY
AND PRIMARY EDUCATION

DÉCISION N° 1003/A/550 D/MINEDUB/SG/DEMP Du 20 SEPT 2024
Portant nomination d'un Directeur d'École Primaire Publique à la Délégation
Régionale de l'Éducation de Base du Centre.

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION DE BASE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi N° 98/004 du 18 Avril 1998 portant Orientation de L'Éducation du Cameroun ;

Vu le Décret N°2004/320 du 08 décembre 2004 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le Décret 2011/409 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

Vu le Décret N°2012/268 du 11 Juin 2012 portant Organisation du Ministère de l'Éducation de Base ;

Vu le Décret, 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du
Gouvernement ;

Considérant les nécessités de service,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : - Est, à compter de la date de signature de la présente Décision, nommé
au poste ci-après, dans les Services Déconcentrés du Ministère de l'Éducation de
Base :

DÉLÉGATION RÉGIONALE DE L'ÉDUCATION DE BASE DU CENTRE

DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉDUCATION DE BASE DE LA LÉKIÉ

INSPECTION D'ARRONDISSEMENT DE L'ÉDUCATION D'ELIG-MFOMO

École Primaire Publique de Bikogo

Directeur : Monsieur NOA AWONO Félicien, Instituteur de l'Enseignement
Maternel et Primaire (IEMP), matricule 630660-1, précédemment Directeur de
l'École Primaire Publique de Lékié-Assi (Arrondissement d'Obala, Département
de la Lékié, Région du Centre), **poste vacant.**

Article 2 : - L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la
réglementation en vigueur.

Article 3 : - La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin
sera./-

AMPLIATIONS :

- MINEDUB/CAB ;
- SG / MINEDUB ;
- DRH / MINEDUB ;
- DREB CENTRE ;
- DDEB LÉKIÉ ;
- IAEB/OBALA/ELIG-MFOMO ;
- INTÉRESSÉ ;
- ARCHIVES/CHRONO.

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION DE BASE



Laurent Serge ETOUNDI NGOA

DECISION N° 1009/A/19 /D/MINEDUB/SG/DRHPortant mutation d'un Responsable dans les Services Déconcentrés du
Ministère de l'Education de Base

LE MINISTRE DE L'EDUCATION DE BASE,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la
République ;

Vu le Décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 2011/409 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 2012/268 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère de l'Education de
Base ;

Vu le Décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu la demande de l'intéressé;

Considérant les nécessités de service.

D E C I D E :

Article 1^{er} : Est, à compter de la date de signature de la présente Décision et **sur sa demande**, muté en qualité de Chef de Bureau dans une structure nécessitante, le personnel dont le nom suit :

DELEGATION REGIONALE DE L'EDUCATION DE BASE DU CENTRE
DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'EDUCATION DE BASE DU MBAM ET INOUBOU
SERVICE DES STATISTIQUES ET DE LA CARTE SCOLAIRE
BUREAU DE LA CARTE SCOLAIRE

Chef de Bureau : Monsieur **ONANA ALAIN ROGER**, Instituteur de l'Enseignement Général (IEG), Matricule 631 106 - I, précédemment Chef de Bureau de la Carte Scolaire à la Délégation Départementale de l'Education de Base du Faro et Déo (Région de l'Adamaoua), en remplacement de Madame **BEYAGA Antoinette**, admise à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2 : L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature, prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3 : La présente Décision sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'urgence, puis insérée au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 23 SEPT 2024

Laurent Serge EPOUNDI NGOA